

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Décadi 20 Floréal, an V.

(Mardi 9 Mai 1797).

Détails des préparatifs de la cour de Vienne avant la signature des préliminaires de paix. — Prise de la ville et du port de Fiume par les Autrichiens. — Déclaration de l'ambassadeur de l'électeur de Brandebourg à la diète de Ratisbonne, concernant les négociations de paix. — Nouveaux détails sur l'affaire de Salo. — Nouvelles diverses d'Angleterre.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

AUTRICHE.

De Vienne, le 19 avril.

Aux premières nouvelles de l'approche de l'armée française, avant la suspension d'armes, l'empereur s'étoit déterminé à quitter sa résidence pour se retirer en Hongrie. Les archives de toutes les chancelleries & des administrations étoient déjà emballées, & les ministres étrangers se dispoient aussi à quitter Vienne, lorsque les avis de l'armistice & d'un accommodement prochain ont fait changer toutes ces dispositions.

Des nouvelles rassurantes de nos armées dans le Tyrol étoient venues aussi calmer un peu les esprits sur les progrès d'abord alarmans de Buonaparte. L'article suivant avoit été publié dans la gazette officielle.

« Suivant l'avis, apporté ici aujourd'hui par une estafette, le colonel Casimir, du régiment Carlstadien de Szluin, s'est porté avec ses troupes, composées de milices des frontières, qui avoient reçu récemment l'ordre de marcher, contre la ville & le port de Fiume, que l'ennemi occupoit depuis le 4 de ce mois; & il l'a tellement pressée le 9 & le 10 par terre & par mer, qu'à l'attaque faite par nos troupes, l'ennemi, profitant de la situation de la place, qui ne permettoit point de l'environner de tous côtés, prit la fuite aussi promptement que possible, laissant en arrière 86 prisonniers de guerre, dont 5 officiers supérieurs.

« Ce fut le 10, à cinq heures & demie du soir, que la ville & le port de Fiume furent réoccupés sans perte considérable de notre côté. Le colonel Casimir fit pour suivre l'ennemi par Saint-Mathia, où mille hommes de troupes des frontières avoient déjà pris poste; & il donna l'assurance qu'il perceroit incessamment sur Lippa, d'où il feroit parvenir un rapport ultérieur ».

Cependant les préparatifs de défense ne sont pas encore contre-mandés, & ils produisent une force en nombre au-delà de ce qu'on pouvoit espérer.

La levée en masse des habitans de l'Autriche a produit

570,000 hommes, dont beaucoup d'arquebusiers. La seule bourgeoisie de Vienne a fourni 36,172 hommes, non compris le corps des étudiants, ceux des commis, des marchands, &c.

Tout le monde a pris les armes dans la Croatie & l'Esclavonie, dans le dessein d'attaquer l'ennemi par ses derrières.

Le marquis de Luchisini, qui a conservé le titre de ministre plénipotentiaire de Prusse en cette cour, & qui est allé négocier avec la république française en Italie, est, dit-on, rappelé de sa mission ici. Il sera peu regretté; car on le soupçonne de n'avoir mis ni bienveillance, ni peut-être de loyauté dans sa conduite politique. Mais comme les démarches de la diplomatie sont enveloppées de ténèbres, il est difficile de juger avec équité le caractère & la conduite de ses agens.

François-Joseph, prince de Gavre, comte du Saint-Empire romain, chevalier de la Toison-d'Or, conseiller intime & général-major des armées de S. M. l'empereur, est mort ici le 11, âgé de 66 ans. Il étoit particulièrement honoré de la confiance de l'empereur, qui l'avoit chargé dans le tems d'aller recevoir la princesse royale de France aux frontières de Suisse.

A L L E M A G N E.

De Ratisbonne, le 21 avril.

L'ambassadeur de l'électeur de Brandebourg, autorisé par un rescrit du roi son maître, a fait connoître à plusieurs ambassadeurs, « que dans le courant du mois de mars, le directoire de France avoit requis S. M. prussienne, par le canal de M. Caillard, ambassadeur français à Berlin, d'employer sa médiation pour le rétablissement de la paix entre la France & l'Autriche; que S. M. avoit, à la vérité, volontiers accepté cette proposition, mais en déclarant toutefois que ce n'étoit qu'autant qu'il ne fût porté aucun préjudice aux relations actuelles de S. M. avec les membres de l'Empire, & que l'on pût parvenir, par ce moyen, au rétablissement de la paix générale avec l'Empire germanique & même avec la Grande-Bretagne; que la cour impériale n'avoit point refusé cette médiation, mais qu'elle avoit saisi cette proposition avec d'autant plus de zèle, que les événemens de la guerre dans la Carniole & la Carinthie rendoient plus nécessaire une paix

juste & convenable ; enfin , que dans ce moment-ci les négociations de paix entre l'Autriche & la France , sous la médiation de la Prusse , sont en pleine activité ».

Extrait d'une lettre de Hambourg , du 28 avril.

..... Les deux nouveaux souverains du Nord fixent aujourd'hui les yeux de tous les observateurs sur leur conduite politique. On aime à chercher l'avenir dans le présent. Tous les deux ont déjà développé le caractère des nouveaux regnes , le goût des changemens ; & ce goût s'explique aisément. Un prince , appelé au trône par sa naissance , observe avec attention , avec une sorte de jalousie même , toutes les opérations de celui qu'il doit remplacer un jour ; & par un penchant naturel il est plus disposé à les censurer qu'à les approuver. En remarquant des abus & des fautes , on aime à penser qu'on feroit mieux ; qu'il seroit aisé de réformer les uns & d'éviter les autres ; enfin , comme tous les hommes qui observent la marche des gouvernemens sans avoir encore mis la main aux affaires , on est plus vivement frappé du mal qu'il faudroit corriger que des difficultés qui peuvent s'opposer à ce qu'on le corrige.

Il me semble que ces réflexions peuvent particulièrement s'appliquer aux dispositions qu'a manifestées Paul I en montant sur le trône de Russie. Sa mere lui avoit laissé une tâche bien difficile à remplir en suivant le même système ; il y a eu de la sagesse à chercher une autre route de gloire , & à remplacer celle qui naît des victoires & des conquêtes par celle que peut procurer l'amélioration de l'administration intérieure. Quelques politiques croyent qu'il faut entretenir parmi les Russes l'esprit guerrier & les relations politiques qui tiennent à ce système , si on veut accélérer cet état de civilisation qui , en les élevant au niveau des autres nations de l'Europe , les mettra à portée de développer toutes les ressources naturelles du sol & de la population. Mais ce n'est là qu'une hypothèse politique , dont les seuls résultats certains seroient une prolongation des calamités de la guerre pour la Russie & pour l'Europe entière.

Quoi qu'il en soit , Paul I est ami de la paix ; il paroit avoir renoncé à la brillante chimere d'un nouvel empire d'Orient , qui fut le songe de *Pierre-le-Grand* & le château en Espagne de toute la vie de *Catherine-la-Grande*. Tant mieux pour *Selim III* , qui en dormira plus tranquille dans son sérail. Mais il est plus aisé de renoncer à des conquêtes qu'à des alliances. Quand le gouvernement d'une grande nation a pris un certain cours , qu'il se trouve lié avec le système politique de plusieurs autres puissances , ce n'est pas assez d'une volonté pour arrêter ce cours & établir un autre ordre de choses. Il y a dans l'ordre politique comme dans le physique une force d'inertie qui résiste à tout changement & tend à maintenir ce qui est comme il est. C'est ce que Paul I a éprouvé lorsqu'il a paru vouloir se détacher entièrement des relations que sa mere elle-même avoit formées avec les autres puissances ; il a trouvé des difficultés auxquelles il ne s'attendoit pas , & il a été obligé de suivre un peu malgré lui un torrent trop fort pour être si brusquement arrêté ou détourné de sa course.... Il a éprouvé des résistances d'un autre genre pour les changemens qu'il a voulu opérer dans les usages de ses peuples. Il a répété la faute qu'avoit faite *Pierre I* , en ordonnant aux Russes de couper leurs barbes & leurs habits , & il a vérifié par sa propre expérience cette maxime , qu'il ne faut pas chercher à changer par les loix

ce qui ne doit être changé que par les habités. Les changemens qu'il a ordonnés dans l'habillement russe ne sont pas exécutés , & ne le seront pas , parce qu'il sera assez sage pour ne pas insister sur des institutions indifférentes en elles-mêmes , quand elles choquent trop généralement le sentiment du peuple. Au reste , tout dépend du moment , des circonstances , de l'art de préparer l'opinion. Il y a dans la Bruyere une observation aussi fine que juste , & bien applicable aux tems de révolution. « Vous pouvez aujourd'hui ôter à cette ville ses franchises , ses droits , ses » privilèges ; mais demain ne songez pas même à réformer » ses enseignes ».

Quant au jeune roi de Suede , il annonce aussi d'autres vues que celles qui ont dirigé le gouvernement pendant la régence ; mais jusqu'ici ses changemens ont plus porté sur les hommes que sur les choses ; il a retiré sa confiance à ceux qui avoient celle du régent pour la donner à des hommes nouveaux ; mais il est trop jeune & a trop peu d'expérience encore des affaires pour entreprendre de grandes innovations. D'ailleurs la nation suédoise ne se laisse pas mener aussi aisément que les Russes...

S U I S S E.

De Lugano , le 24 avril.

Les lettres de Florence confirment la nouvelle de l'évacuation de Porto-Ferrajo par les anglais ; on prétend que c'est une convention faite avec la cour de Vienne & la république française , & qu'en conséquence les français vont de même évacuer Livourne.

Nous avons reçu , par des lettres de *Defenzano* , du 16 , de nouveaux détails sur l'affaire de Salo. Les habitans de cette malheureuse petite ville se hâterent de l'abandonner dès qu'ils apprirent l'arrivée des républicains. Les maisons de plusieurs chefs furent pillées & même brûlées ; aucune n'échappera à la vengeance militaire. Le jour où les patriotes entrèrent à Salo , des soldats vénitiens attaquèrent , à Defenzano , des soldats français qui se rendoient à l'armée , & qui repoussèrent cette attaque avec leur bravoure accoutumée. Un autre corps de vénitiens cherche à empêcher les Français de passer la *Peschiera*. Le gouvernement de Vérone a défendu aux habitans , sous peine de prison , de parler à aucun français.

A N G L E T E R R E.

De Londres , le 15 avril.

On assure que le lord Malmesbury sera de nouveau envoyé à Vienne pour y négocier la paix.

Le comte Spencer , premier lord de l'Amirauté , vient de mettre sous les yeux de sa majesté un nouveau livre de signaux de mer pour la flotte britannique. Ce changement a été nécessité par la désertion d'un officier de marine , qui est parti des côtes d'Irlande pour la France , emportant avec lui un grand nombre de cartes & de papiers , ainsi que le recueil des signaux de marine.

L'amiral Bridport est parti de la rade de Portsmouth avec 16 vaisseaux de ligne , pour aller croiser devant Brest.

Le marquis d'Antichamp , général de cavalerie très-estimé en France du tems de l'ancien régime , vient d'être nommé lieutenant-général au service de la Russie.

Le duc d'Angoulême vient de s'embarquer à Leith pour Hambourg , d'où il se rendra à Blanckenbourg auprès de son oncle le prétendant , & de là à l'armée du prince de Condé.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 16 floréal.

L'armée de Sambre & Meuse commandée par le général Hoche, s'occupe en ce moment, tant sur la rive droite du Rhin que sur la gauche, à prendre des positions nouvelles où elle restera jusqu'à la paix définitive : les troupes autrichiennes en font autant de leur côté.

Hier & avant-hier, il est encore arrivé en cette ville des transports de prisonniers autrichiens, la plupart des régimens Belges de Murray, Ligne, Clairfayt & Beaulieu. Tous ces prisonniers seront transférés dans les places fortes du département du Nord.

La municipalité de Bruxelles a fait publier au son des cloches & de la trompette, & au bruit du canon, que l'empereur avoit cédé tous ses droits sur les provinces Belges & qu'il renonçoit à leur possession. Nous avons remarqué que cette nouvelle a été reçue, en général, avec au moins de l'indifférence. La municipalité avoit aussi ordonné une illumination dans toute la ville, mais personne n'a obéi à son ordre. Il n'est pas inutile d'observer que l'on compte, à Bruxelles seulement, au moins cinq cents familles honnêtes qui sont complètement ruinées par le nouvel ordre de choses & réduites à toutes les horreurs de la misère.

FRANCE.

De Paris, le 19 floréal.

Claude Jhyant, jeune homme appartenant à une famille d'anciens négocians, dans les premiers jours de septembre 1792, s'étoit volontairement enrôlé dans le bataillon de sa section, autant par le désir de se soustraire aux horreurs dont Paris étoit alors le théâtre, que par celui d'aller combattre les ennemis de la patrie. Il s'étoit conduit avec honneur & courage dans les actions les plus périlleuses des campagnes de la Marne & de la Belgique; mais par un de ces accidens assez communs à la guerre, il s'étoit trouvé coupé par les Autrichiens après une action, & contraint par-là de rester dans le pays ennemi & de s'y cacher à la faveur de différens déguisemens, pour éviter les mauvais traitemens qu'on faisoit subir aux prisonniers français. Rentré en France au mois de thermidor an 3, arrêté & incarcéré comme émigré; traduit au tribunal criminel de Paris, pour y être jugé, ou plutôt exécuté comme tel; puis renvoyé devant le conseil de guerre comme militaire déserteur, après une détention de vingt-deux mois, il a été enfin acquitté & mis en liberté hier, sur la plaidoirie du citoyen Guichard, son défenseur, qui a saisi cette occasion pour s'acquiescer envers les juges du conseil de guerre du juste tribut qu'il desiroit leur payer au nom de tous les Français.

Plusieurs journaux parlent d'un discours prononcé par Laréveillere-Lépaux à la séance de l'institut, le 12 floréal : ce discours rouloit sur la religion, les mœurs & les fêtes nationales. Suivant les mêmes journaux, il s'y trouvoit des passages offensans pour la religion chrétienne. Comme nous n'avons ni lu ni entendu cet ouvrage, nous ne pouvons en parler, ni répéter les reproches adressés au directeur Laréveillere-Lépaux, dont tous les partis estiment la probité & les bonnes intentions; mais nous observons en général que les professions de foi des

hommes publics sur les opinions religieuses, énoncées dans des lieux publics, ne seroient propres qu'à ranimer des querelles qui ne demandent qu'à renaitre; que la philosophie, pour être digne de ce nom, ne doit pas même accepter le combat qui lui est offert; & que les membres d'un gouvernement qui ne donne de prééminence à aucun culte, ne devroient en choisir aucun pour objet de leurs attaques.

Il s'est élevé en Suisse une affaire litigieuse, qui, vraisemblablement, aura de l'éclat ici. Lorsque la convention réunissoit tous les pouvoirs, un particulier fit auprès d'un des comités de gouvernement des démarches pour le succès d'une mission qui lui avoit été confiée par des citoyens des treize Cantons. Il réclame aujourd'hui ou des honoraires ou le remboursement des sommes qu'il prétend avoir avancées pour remplir le but de sa commission. L'affaire a été portée devant le tribunal du lieu, en Suisse. Une des parties a cité le témoignage d'un ou deux membres du directoire, qui étant alors du comité désigné, ont dû avoir connoissance de l'affaire. Le tribunal étranger, ne pouvant se procurer par lui-même, les témoignages sans lesquels il ne pouvoit instruire le procès, s'est adressé, dit-on, au tribunal de la troisième section du département de la Seine, pour lui demander, suivant les formes d'usage, de se procurer sur l'objet en litige la déposition ou déclaration légale des citoyens dont on invoque le témoignage. Cette demande a été, ajoute-t-on, renvoyée au directoire, qui a délibéré sur la manière dont un de ses membres, appelé à déposer en matière judiciaire, pouvoit répondre à cette interpellation. Est-il convenable que dans une affaire qui ne concerne point l'autorité dont il est investi, il aille, comme tout autre citoyen, comme les membres du corps législatif eux-mêmes, déposer devant un tribunal de justice? ou bien la dignité des premiers magistrats de la république exige-t-elle que le tribunal lui envoie un de ses membres pour recevoir sa déclaration? Voilà la question. On prétend que le directoire est divisé sur ce point. Comme les détails qu'on vient de lire n'ont pas le degré de précision que nous voudrions toujours donner aux nouvelles que nous publions, nous ne garantissons que le fait des lettres rogatoires, envoyées de Suisse à un de nos tribunaux pour faire entendre en déposition un des membres du directoire.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LAMARQUE.

Séance du 19 floréal.

Philippe Delleville annonce que le rapport sur le mode à suivre pour désigner celui des membres du directoire exécutif qui, cette année, doit quitter sa place, est prêt. Le conseil arrête qu'il sera fait demain.

Villers pense qu'il est utile de fixer de quelle manière seront vérifiés les pouvoirs des prochains députés : quand cette motion a été faite une première fois, on a cru que ces pouvoirs devoient être vérifiés avant le premier prairial; c'est une erreur; les intéressés doivent être prévenus; mais il est bon de lever d'avance les obstacles de prévenir les embarras auxquels la commission de la vérification des pouvoirs a été exposée l'an passé.

reproches qu'elle a essayés sans d'une règle déterminée. Le conseil a ordonné le renvoi à une commission.

Desmolins soumet à la discussion un projet de résolution sur un message du directoire exécutif, relatif à l'établissement d'une manufacture de toutes sortes d'ouvrages en fer & en acier, dans la commune de Toulouse.

Le 16 frimaire dernier, dit-il, le conseil prit un arrêté par lequel il renvoya au directoire exécutif une pétition du citoyen Bosc, artiste en fer.

Ce citoyen a formé le projet d'établir à Toulouse une manufacture d'ouvrages en fer & en acier; & il demande, à titre d'encouragement & d'indemnité, la propriété du ci-devant couvent de la Trinité, & d'un autre terrain national situé sur les bords de la Garonne.

Le directoire vous a fait un message à ce sujet. Je viens vous en rendre compte au nom d'une commission que vous avez chargée de l'examiner.

Le projet du citoyen Bosc est de former deux ateliers. L'un sera destiné à fabriquer, au moyen de martinets, toute sorte d'ouvrages pour l'artillerie, la marine, le commerce & l'agriculture. L'autre servira à perfectionner les ouvrages. Les martinets seront mis en action par un pied cube d'eau; & cette même eau, descendant avec rapidité, produira une ventouse qui animera une forge sans cesse alimentée.

Ce procédé produira des économies très-considérables. Une seule forge suffira à tout. Dix hommes feront le même travail qu'on ne peut obtenir avec cinquante par les moyens ordinaires. Le fer ne perdra, dans la clouterie, que quatre à cinq livres par quintal; & par les opérations actuelles, il perd 45 par cent, quelquefois davantage. Le charbon, le bois, seront économisés dans une proportion semblable.

A ce premier avantage, s'en joint un autre bien essentiel. Nous pourrions nous affranchir des tributs que nous payons annuellement à l'Allemagne, pour les instrumens de labour; à la Suède, à la Hollande, pour leur tôle; à l'Angleterre, notre éternelle rivale & notre ennemie, pour le superflu de l'acier qu'elle veut bien nous accorder à un prix énorme. Riches de notre propre fonds, & des mines fécondes que la nature y révèle, nous obtiendrons un acier supérieur à celui de l'Allemagne & de l'Angleterre, si vanté. Toutes sortes d'instrumens en fer se fabriqueront chez nous. La république pourra en être fournie abondamment. Nous en aurons encore assez pour en répandre dans les deux mondes; & l'industrie, vivifiant ainsi nos richesses territoriales, ajoutera un nouveau lustre à notre gloire, & fera le désespoir de nos ennemis.

Un autre avantage bien important est la perfection & la régularité des ouvrages. La main de l'ouvrier le plus instruit n'est jamais aussi prompte, aussi sûre, ne porte pas des coups aussi réguliers qu'un mécanisme qui ne peut agir qu'avec ordre & avec mesure. L'artiste est obligé de porter & reporter dix fois son ouvrage de la forge sur l'enclume, de l'enclume dans la forge, pour assouplir le fer par un feu toujours vif; & le marteau, frappant sans cesse des coups inégaux, à raison du plus ou du moins de force que la main y imprime, porte sur l'ouvrage entier des irrégularités inévitables. Mais le martinet, n'ayant jamais que la même force, & frappant des coups mesurés, à des intervalles uniformes, donne aux ouvrages une régularité qui fait à-la-fois la beauté & la solidité de l'ensemble.

La tons-nous donc d'attirer est établissement parmi nous.

Saisissons cette occasion unique d'encourager les talens à si peu de frais, & de vivifier les arts languissans qui réclament de toutes parts nos regards favorables & notre assistance tutélaire.

Le rapporteur présente un projet de résolution qui est adopté, & qui porte en substance, que le directoire exécutif est autorisé à faire procéder, en faveur du citoyen Bosc, à la vente de la maison de la Trinité à Toulouse, & d'un lopin de terrain vague, situé au-dessus de l'aspic de la Grave, dans ladite commune, sur les bords de la Garonne.

Sur le rapport de Dauchy, le conseil annule un arrêté de l'assemblée coloniale de l'isle de France, qui condamne divers individus à la déportation.

Sur l'invitation du président, le conseil se forme en comité général.

CONSEIL DES ANCIENS.

Session du 19 floréal.

Ligeret, organe d'une commission, propose de rejeter la résolution du 4 floréal, interprétative de l'art. 10 de la loi du 20 septembre 1792, concernant le divorce; attendu que cet article n'est susceptible d'aucun doute, & que la résolution est inutile.

Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement. Sur le rapport de Vidalot, & après avoir entendu Baudin, commissaire aux archives, le conseil approuve une résolution du 14 floréal, qui autorise l'archiviste à remettre au citoyen Benjamin Chastel-d'Oricourt les papiers & titres qui lui appartiennent.

Sur le rapport d'un autre membre, le conseil approuve une résolution du 13 floréal, relative au placement des autorités supérieures du département de la Vienne.

Bourse du 19 floréal.

Amsterdam....	59 $\frac{3}{4}$, 60 $\frac{3}{4}$.	Lond. 25 l. 17 s. $\frac{1}{2}$, 24 l. 10 s.
Idem courant.....	58 $\frac{1}{2}$.	Inscrip. 18 l. 2 s. $\frac{1}{2}$, 12 s. $\frac{1}{2}$,
Hamb.	188 $\frac{1}{2}$, 186.	13 s. 9 d.
Madrid.	11 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{2}$... 17 l. 17 s. $\frac{1}{2}$, 16 s. 3 d.,
Mad. effect.	13 l. 17 s. $\frac{1}{2}$.	18 l. 10 s.
Cadix.	11 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.	Bon $\frac{1}{4}$... 20 l., 19 l. perte.
Cadix effect.	13 l. 15 s.	Or fin. 101 l. 15 s.
Gènes.	92 $\frac{1}{2}$, 91 $\frac{1}{4}$.	Ling. d'arg. 50 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Livourne.	101 $\frac{1}{2}$, 100.	Piastre. 5 l. 5 s. 3 d.
Bâle.	1 $\frac{3}{4}$, 4.	Quadruple. 79 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Lyon.	$\frac{1}{2}$ perte.	Ducat d'Hol. 11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Marseille.	au pair.	Souverain. 33 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Bordeaux.	au pair.	Guinée. 25 l. 2 s.
Lausanne.	3 $\frac{5}{8}$, 4.	

Esprit $\frac{5}{6}$, 425 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 330 liv. — Huile d'olive, 1 liv 7 s. — Café Martinique, 1 l. 19 s. — Idem St-Domingue, 1 liv. 17 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 9 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 6 s. — Savon de Marseille, 18 s. — Chandelle, 13 s. — Sel, 7 l. le $\frac{6}{10}$.

Histoire des Hommes illustres, qui ont honoré la France par leurs talens ou leurs vertus, disposée pour chaque jour de l'année; ouvrage utile à l'éducation de la jeunesse; 4 vol. in-12. Prix, broché, 9 liv. & 12 liv. franc de port. A Paris, Pan 5^e, chez Delaplace, libraire & commissionnaire, rue de Sorbonne, n^o. 376; & chez Belin, imprimeur-libraire, rue Saint-Jacques, n^o. 22.

Galerie Historique et Républicaine des Hommes célèbres; par les cit. A. J. & E. D., n^o. 3. A Paris, chez Rousseau Jacquin, rue Nicaise, n^o. 302. Il paroît, par mois, au numéro de cet ouvrage. L'abonnement est de 15 liv. par an.